

**Mission Permanente de la
République du Mali à Genève**

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi**

**Ambassade de la République du Mali
auprès de la Confédération Helvétique**



Genève, le 23 janvier 2026

N° 0040 /MPMG/QC M

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, et se référant à la Note verbale AL MLI 5/2025 du 16 juillet 2025, a l'honneur de l'informer que le dossier de M. Clément Mamadou DEMBELE a fait l'objet de l'ouverture d'une information judiciaire pour des présumés faits de « menace de mort par le biais d'un système d'information » à l'endroit du Président de la Transition et de sa famille.

De l'analyse de la situation, il ressort que le cabinet d'enquêtes et d'investigations judiciaires, commis pour les besoins de l'expertise, a abouti à des conclusions qui ont été contestées par le Ministère public. Malgré le rejet par le Ministère public dudit rapport d'expertise, le juge d'instruction a pris une ordonnance de mise en liberté provisoire, en date du 24 avril 2024, assortie d'un contrôle judiciaire. A la suite de cette décision, le Procureur du Pôle national de lutte contre la cybercriminalité a usé de ses prérogatives en interjetant appel contre l'ordonnance de mise en liberté.

L'appel du Procureur de la République étant suspensif en droit pénal malien, le maintien de l'intéressé est justifié et ne souffre d'aucune entorse à la loi ou autres règles procédurales.

La Mission permanente de la République du Mali auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, l'assurance de sa haute considération.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme

Genève

